

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT ET DE  
L'AMENAGEMENT DURABLES

**CONCOURS EXTERNE  
POUR LE RECRUTEMENT  
D'OFFICIERS DE PORT ADJOINTS**

**SESSION 2008**

**EPREUVE N° 1**

**Composition sur plusieurs questions relatives au droit public et au  
droit appliqué au milieu maritime et portuaire  
Pour cette épreuve, certaines questions sont obligatoires, d'autres  
au choix du candidat.**

**Durée : 3 h 00 ; coefficient 3**

**QUESTIONS OBLIGATOIRES****(7,5 points chacune)**

- 1) La notion et la procédure de contravention de grande voirie.
- 2) Les éléments d'individualisation du navire.

**QUESTIONS AU CHOIX DU CANDIDAT****(5 points)**

**Pour cet exercice le candidat traitera, selon son choix, l'une des trois questions suivantes :**

- 1) Les titres d'occupation du domaine public des ports maritimes (nature, typologie, modalités de délivrance, régime).
- 2) Le plan de sûreté portuaire.
- 3) Les différents types d'actes communautaires.